



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 29 JUIN 2009

COMPTE RENDU

Date de Convocation : *L'an deux mille neuf, le vingt neuf juin, à 19 heures 30,*
22/06/2009

Date d'affichage : **Le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN**, légalement convoqué, s'est réuni
3/07/2009 en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Roland GUICHARD**, maire de Parmain.

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 24
Votants : 29

ETAIENT PRESENTS :

Mme Dodrelle, M. Piollet, M. Manchet, Mme Aubert-Druel, Mme Bouchet, M. Le Bihan, Mme Chatelier, M Hatot, Mme Lachaux, M. Balac, M. Kisling, Mme Gourbeault, M. Pigné, Melle Portier, M. Naturel, Mme Dru-Genthier, M. Deck, Mme Jallerat, M. Eouzan, Mme Cambon, M. Denis, Mme Maye, M. Poulain (à compter de 19h53).

EXCUSE(ES) REPRESENTE(ES) : Mme Bouvard P/M. Manchet, M. Chopin P/M. le Maire, Mme Larangeira P/M. Piollet, Mme Thibaud P/Mme Aubert, M. Steri P/M. Eouzan,

Madame CAMBON a été désignée Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à observer une minute de silence, à la mémoire de Madame Marie-Thérèse Pierrart décédée le 19 mars 2009.

Il rappelle que Madame Pierrart a exercé les fonctions d'adjoint au maire de 1983. à 1995 et qu'elle a consacré la majeure partie de son temps pour les Parminoïis.

Arrivée de Monsieur Poulain à 19h53.

Monsieur le Maire invite Monsieur Jean-Louis Poulain à prendre place au sein de l'assemblée, procède à son installation, et lui souhaite la bienvenue, ainsi que tous ses collègues du Conseil municipal.

Monsieur le Maire donne lecture des décisions du Maire prises en vertu des articles 2121-21 et 22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal

1) Décision modificative n°1

⇒ vote **A L'UNANIMITE** la Décision modificative n°1 :

VIREMENTS DE CREDITS

Chapitre	Article	Libellé	Montant
011	61558	Entretien autres biens mobiliers	- 4794.00€
65	6574	Subvention fonctionnement personne droit privé	+ 4794.00€
		TOTAL	0

2) Inscription subvention Jazz au fil de l'Oise

- ⇒ VOTE à l'UNANIMITE la subvention à l'association « Jazz au fil de l'Oise »
- 1 830 euros pour l'année 2008
 - 1 830 euros pour l'année 2009

3) Inscription subvention Fête de la campagne

- ⇒ VOTE à l'UNANIMITE la subvention pour la prochaine fête de la campagne du Canton de l'Isle-Adam/Parmain soit 1 134 euros.

4) Taxe locale sur la publicité

- ⇒ VOTE à l'UNANIMITE les taxes locales sur la publicité :
- Affichage au moyen d'un procédé non numérique : 15 euros par m²
 - Affichage au moyen d'un procédé numérique : 45 euros par m².

5) Désignation des membres de la Commission Accessibilité Handicapés

- ⇒ DESIGNE à l'UNANIMITE les membres de la Commission d'accessibilité Handicapés pour la durée du mandat.
- 1 – Madame Nicole DODRELLE
 - 2 – Monsieur Serge HATOT
 - 3 – Madame Martine DRU-GENTHIER
 - 4 – Monsieur Guy PIGNE
 - 5 – Madame Lynda MAYE
 - 6 – Monsieur Gilles NATUREL
 - 7 – Madame Juliette CAMBON
 - 8 – Monsieur René BALAC

6) Nomination d'un titulaire et d'un suppléant au syndicat de la Piscine

⇒ DESIGNE les représentants de la ville de Parmain au Syndicat de la Piscine :

Madame Anne-Marie LACHAUX : 18 voix + 4 pouvoirs et 1 abstention

Monsieur Jean-Louis POULAIN : 5 voix + 1 pouvoir

A LA MAJORITE

Madame Anne-Marie LACHAUX est élue titulaire

Monsieur Guy PIGNE est élu suppléant

7) Nomination d'un suppléant au syndicat département d'électricité, du gaz et des télécommunications

- ⇒ DESIGNE à l'UNANIMITE Monsieur Francis DENIS suppléant au Syndicat départemental d'électricité.

8) Demande de subvention pour la rénovation des voiries

- ⇒ VOTE à l'UNANIMITE les demandes de subvention pour la rénovation des voiries auprès de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts :

Désignation des travaux	Montant HT
Rue de vaux	163 729€
Cavée de Neuville	28 373€
Reprise trottoir ville	51 000€
Rue des arts ECF	48 654€
Allée entrée MG	11 500€
Rue Paul Ferry	41 773€
Chemin du Halage	30 762€
Clos Pollet/Mery/mouton	44 515€
Sente des Guichardes	6 875€
Soit le montant total des travaux HT	427 181€
Soit montant TTC	510 908,48 €

Montant du fond concours égal à 20 % sur montant HT des travaux **85 436,20 €**
Montant restant à la charge de la commune **425 472,28 €TTC**

9) Demande de subvention au PNR – Plantation de bosquets

=> SOLLICITE à l'UNANIMITE la subvention auprès du PNR pour la plantation de bosquets :

Montant de plantation		Subvention	Montant à la charge de la ville
2 311.25 HT	2 438.37 TTC	1 617.88	820.49 TTC

10) Acquisition de mobilier urbain

⇒ SOLLICITE à l'UNANIMITE la subvention auprès du PNR pour l'acquisition de mobilier urbain.

Montant du mobilier HT	TTC	Subv PNR	Montant à la charge de la ville
20 580,00	24 613,68	12 348,00	12 265,68

11) Acquisition des parcelles au lieudit « Sous le Bois Gannetin »

⇒ AUTORISE à l'UNANIMITE Monsieur le Maire, Madame Dodrelle ou M. Chopin à signer tous documents, compromis ou actes notariés correspondants à l'acquisition des parcelles de terrain situées lieu-dit « Sous le Bois Gannetin ».

Il s'agit des parcelles :

Allegrini	ZA 50p lot B Pas d'indemnité	4 698 m ²	4 €/m ²	18 792,00 €
Liquette	ZA 52p lot A Indemnité total d'éviction 1 581,15 euros	517 m ²	10 €/m ²	5 170,00 €
Liquette	ZA 52p lot B Indemnité total d'éviction 8 754,84 euros	10 548 m ²	4 €/m ²	42 192 €

Delaleu	ZA 53A Pas d'indemnité	1 270 m ²	6,90 €/m ²	8 763 €
Persida	ZA 56p lot A Indemnité totale d'éviction : 3 842,90 €	4 630 m ²	10 €/m ²	46 300 €
Persida	ZA 56p lot C Indemnité totale d'éviction : 1 523,05 €	1 835 m ²	4 €/m ²	7 340 €
GAF	ZA 57 lot C Pas d'indemnité	1 940 m ²	10 €/m ²	19 400 €
Delaleu	ZA 58 lot C Pas d'indemnité	460 m ²	10 €/m ²	4 600 €
Liquette	ZA 52p lot B Indemnité totale d'éviction : 7 494,90 €	9 030 m ²	10 €/m ²	90 300 €
Persida	ZA 56p lot B Indemnité totale d'éviction : 2 748,13 €	3 311 m ²	10 €/m ²	33 110 €

12) Adhésion de la commune d'Ambleville au SIMVO (Syndicat Intercommunal de Musique du Vexin et du Val d'Oise)

⇒ **ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ** l'adhésion de la commune d'Ambleville au SIMVO (Syndicat Intercommunal de Musique du Vexin et du Val d'Oise).

Informations :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des dispositions de la loi du 19 décembre 2008 relatives à la législation funéraire et indique le nouveau tarif pour toutes les communes soit : entre 20 et 25 euros.

Il invite ses collègues à prendre connaissance du rapport d'activités 2008 de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts.

Madame DODRELLE donne lecture du courrier de Madame Annick PETILLON Présidente de l'AMAD (Association de maintien à domicile).

Monsieur le Maire fait part des remerciements de Monsieur Perbost pour l'organisation du Parmain Classic par Monsieur Pierre Druel.

Monsieur le Maire souhaite de bonnes vacances à l'ensemble de ses collègues et leur donne rendez-vous à la rentrée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.



Roland GUICHARD

Maire de PARMAIN

Conseiller général du Val d'Oise

